



## Vente

<u>PRIX DE VENTE TTC</u> hors honoraires	<u>HONORAIRES charge vendeur</u> Somme forfaitaire	<u>HONORAIRES charge acquéreur</u>
De 0 € à 59 999€	5000 €	
De 60 000 à 99 999 €		8.5%
De 100 000€ à 149 999 €		7.6%
De 150 000€ à 199 999 €		6.3%
De 200 000€ à 249 999 €		6%
De 250 000€ à 299 999 €		5.3%
De 300 000€ à 349 999 €		4.8%
A partir de 350 000 €		4.5%

Barème applicable aux mandats signés à compter du -  
Garantie financière BPA NANTES – 1 rue Françoise Sagan – 44800 SAINT HERBLAIN

## Location

✦ Visites : Zones non tendues : 1.8 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 1.8 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.

Zones tendues : 2.1 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 2.1 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.

✦ Montage, étude et validation du dossier locataire (ou changement de colocataire) :

Zones non tendues : 1.8 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 1.8 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.

Zones tendues : 2.1 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 2.1 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.

✦ Etat des lieux : 3 €/m<sup>2</sup> à la charge du locataire, 3 €/m<sup>2</sup> à la charge du propriétaire.

✦ Rédaction du bail et documents annexes : 95 € à la charge du locataire, 95 € à la charge du propriétaire.

*Dans la limite du plafond de 11 Euros/m<sup>2</sup> conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Le plafond mentionné au I de l'article 1er et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros par mètre carré de surface habitable ; le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »*

## Location des professionnels

### *Locaux commerciaux ou professionnels*

#### Zone rurale

✦ Commercialisation : 10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire

✦ Rédaction du bail : 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire

#### Zone urbaine

✦ Commercialisation : 13 % HT (15,6 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire

✦ Rédaction du bail : 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire